

ASSEMBLEE GENERALE du 1er avril 1994

-----

Bien que n'étant que 18 présents, cette assemblée a eu lieu malgré le peu de participants les statuts prévoient en effet, que la moitié des membres au moins doivent être présents. Nous sommes 30 à ce jour.

Si certains des absents, n'ont pas reçu leur convocation, il serait bon qu'ils le fassent connaître, afin d'en vérifier les raisons (mauvaise adresse etc...) pour que cela ne se reproduise plus.

Bilan financier

Recettes	Dépenses
Bénéfice vente des pins..... 6905.00F	Achat chaînes mouillages... 832.00F
Droits d'entrée (400x28)..... 11200.00F	Transport..... 200.00F
Redevances annuelles (150x27). 4050.00F	Inscription J.O..... 210.00F
Dons, subvention commune..... 6000.00F	Facture entrep. Lasnon..... 12559.74F
	Achat bouées, manilles..... 1575.00F
	Béton pour les plots..... 265.00F
	Achat chaînes amortismnt... 2850.00F
	Location tracto-pelle 1er.. 652.30F
	" " " 2me.. 800.55F
	Fuel ..... 313.00F
	Bières pr. trav. volont... 42.00F
	Impôts foncier(25 mouil.).. 2026.00F
	Intérêts Crédit Agricole.... 612.35F
	25 m. chaîne d'amortissement et bouée d'accueil..... 1050.00F
-----	-----
Total.....28155.00F	Total.....23987.94F
SOLDE..... 4167.06F	
Reste en caisse	
Cotisations, pins, don..... 770.00F	
-----	
CREDIT.....4937.06F.	

Bilan financier approuvé à l'unanimité.

Etat des travaux

-----

25 mouillages ont été réalisés l'an dernier, y compris le mouillage d'accueil, une nouvelle demande est en cours aux affaires maritimes, pour porter le nombre d'adhérents à 30, et à 31 le nombre de mouillages ( 1 mouillage d'accueil).

Etat de l'attribution des mouillages

-----

De nouveaux adhérents ont été pris en cours d'année, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence des 30 places disponibles, (voir tableau ci-joint). A propos des chaînes des mouillages, il est rappelé que ne sont acceptées par l'-

les chaînes qui encombrant son mouillage et se conformer à la place initiale qui lui a été attribuée (en E 3 sur le plan).

Monsieur Rémy Paris, a également une chaîne non conforme, et nous lui demandons de remettre la chaîne fille qui lui a été attribuée.

Le but de ces remarques, n'est pas de sanctionner, et doit être compris par tous, ceci dans l'intérêt de chacun, et du bon fonctionnement de notre petit port.

#### Longueur des mouillages

-----

(voir Modifications au règlement intérieur en annexe pour les absents.  
S'il vous arrive de perdre ou de casser une bouée, pour l'uniformité du système, voir Monsieur Leroy, qui vous la remplacera. Toutes les bouées doivent comporter, le No du poste de mouillage (ex: A1 ou E3) le No Inscription maritime doit être sur le bateau et sur la bouée, ceci à la demande des Affaires Maritimes  
Il est demandé à chacun d'enlever l'ensemble de son mouillage hors saison, si vous ne parvenez pas à enlever votre chaîne, à cause de la marée, repérez-la, de même, ne laissez pas vos cordages flotter en surface, il peuvent être dangereux, il suffit d'y pincer quelques olives en plomb, pour supprimer le problème.

#### PAIEMENT DES COTISATIONS

-----

Nous avons fait appel l'an dernier à tous les adhérents, pour les travaux de réalisation du port, il n'ont été faits que par quelques uns, et nous avons pensé demander à ceux qui n'avaient pu participer, une rétribution adaptée à leur présence. Ceci, ressemblait à une pénalisation, aussi à l'unanimité, avons nous décidé d'une gratification en faveur de ceux qui avaient participé, soit: 30 F. par corvée (voir tableau ci-joint).

#### Suggestions pour l'année en cours.

-----

Nous avons prévu de faire un méchoui, le 23 juillet 1994 au Caban, si vous êtes intéressé, ayez la gentillesse de me retourner le papier ci-joint, afin que nous sachions rapidement si l'on doit continuer à faire des projets de ce type; en effet le peu de participation au repas du 10 avril nous laisse supposer que la date en était peut-être mal choisie. Nous attendons votre réponse...Merci.

#### Incident au cours de la saison 93

-----

Monsieur Martin a eu un problème avec le mouillage qui lui avait été attribué, son cordage s'est rompu, heureusement le bateau a pu être récupéré par une personne de l'association, il fallait bien entendu l'amarrer sur un autre mouillage. Pour parer au plus presser, celui de Monsieur Henry Cauchon se trouvant disponible, le bateau de Monsieur Martin y a été rattaché. Nous avons commis une erreur, en ne prévenant pas Monsieur Henry Cauchon, aussi, nous lui présentons nos excuses. Pour le dédommager, nous lui accordons une remise de 30F sur sa prochaine cotisation, en lui promettant qu'à l'avenir cela ne se reproduira pas.

Nous remercions les personnes présentes à cette assemblée, et vous souhaitons à tous un bon début de saison de pêche.

#### Etaient présents à l'ASSEMBLEE GENERALE :

-----

MRS, LEOULLENGER Guy, CAUCHON J.Charles, LEROY Jean, CORBIN Janine, ROBELET René, GUITTON Sébastien, MARTIN Louis, LEBER Michel, POLIDOR Louis, VAQUEZ Georges, LAROSE Lucien, MAUROUARD Serge, LEVIONNOIS Bernard, CAUCHON André, LEGRAND Henri, DELANNOY Pierre, SIMON Jean-François, NAUDET Pascal

Monsieur,..... Madame,..... Participera OUI NON ( barrer la mention inutile) au méchoui du 23 juillet 94 Nbr. de personnes :  
vous pouvez inviter des amis, ils seront les bienvenus.

A retourner à : JANINE CORBIN LA VALETTE OMONVILLE LA PTE 50440 BEAUMONT

TEL: 33 52 19 06

